



Agence Togolaise de Presse

BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION

26 février 2026

UN PROJET DE LOI PORTANT PROTECTION ET PROMOTION DU PATRIMOINE CULTUREL NATIONAL ADOPTE PAR LE CONSEIL DES MINISTRES

Lomé, 26 fév. (ATOP) – Le Conseil des ministres, réuni le mercredi 25 février à Lomé sous la présidence du Président du Conseil, Faure Gnassingbé a adopté un projet de loi portant protection et promotion du patrimoine culturel national. Les travaux ont permis en outre d'adopter un décret et d'écouter quatre communications.

Le projet de loi adopté est une révision de la loi de 1990 dont le but est de renforcer la protection du patrimoine culturel et de l'adapter aux évolutions sociétales ainsi qu'aux normes internationales. Il s'est avéré nécessaire de réviser la loi de 1990. Il introduit plusieurs innovations importantes, notamment la reconnaissance et la protection du patrimoine immatériel et subaquatique, l'alignement de la législation nationale sur les conventions internationales de l'UNESCO, la mise en conformité avec le code pénal pour mieux sanctionner les atteintes aux droits de propriété littéraire et artistique.

Selon le communiqué sanctionnant les travaux du Conseil, cette réforme vise à renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel togolais, à soutenir les artistes et créateurs nationaux, et à promouvoir le développement d'une industrie culturelle dynamique. Elle contribue également à renforcer l'attractivité du Togo, notamment dans les domaines du tourisme et des industries créatives.



Conseil des ministres (Photo archives)

SOMMAIRE

ECHOS DE LA CAPITALE	3-4
NOUVELLES DES PREFECTURES	4-11
DOSSIER	11-13
NOUVELLE DE L'ETRANGER	13-14
SPORTS	15-17

Au titre de décret, le Conseil des ministres a adopté celui portant admission en grade hors hiérarchie de magistrats. En effet, conformément à l'article 17 de la loi organique n° 96-11 du 21 août 1996 modifiée, cinq (5) magistrats ayant couvert les trois grades de la hiérarchie judiciaire ont été admis en grade hors hiérarchie, après validation par le Conseil supérieur de la magistrature.

Les communications écoutées par le Conseil sont relatives au bilan des réalisations 2025 du Fonds national de la finance inclusive (FNFI), à la restitution des biens culturels, présentée par le ministre du tourisme, de la culture et des arts, au lancement d'appel à projets du Fonds national de promotion culturelle (FNPC) et à la délimitation de la frontière maritime commune entre la République togolaise et la République du Ghana.

Le bilan des réalisations du FNFI, présenté par le ministre du Développement à la base et de l'Economie sociale et solidaire indique que, de 2014 à 2025, plus de 1,94 million de crédits ont été octroyés, représentant un volume global de 117,7 milliards de FCFA avec un taux de remboursement de 94,98 %. Le FNFI a couvert durant cette période 72,6 % de localités et a touché plus de 1,12 million de bénéficiaires, dont 65 % de femmes. Au titre de l'année 2025, un total de 34.006 crédits a été octroyé, dont 33.213 en faveur des activités génératrices de revenus, 791 au profit des TPME et 2 prestataires de services financiers refinancés, pour un montant global de plus de 4,12 milliards de FCFA, avec une forte concentration dans la région des Savanes, qui a bénéficié de 42,2 % des crédits, soit 14 360 prêts.

Pour 2026, les priorités porteront notamment sur le renforcement de l'éducation financière, la digitalisation des services, l'activation des mécanismes de garanties et la finalisation d'une étude diagnostique destinée à optimiser l'impact social des interventions du FNFI.

La communication relative à la restitution des biens culturels a été présentée par le ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts. Il a fait savoir que plus de huit mille (8 000) objets composés d'artéfacts (objets d'art, objets culturels et religieux), d'archives (documentaires, sonores, photographiques, cinématographiques) et des restes humains et animaux sont conservés dans plusieurs musées étrangers. Au regard de l'importance de ces biens pour la mémoire nationale et la valorisation du patrimoine culturel, le Conseil des ministres a autorisé la mise en place d'un comité national pour la restitution des biens culturels, qui aura pour mission de coordonner et d'encadrer le processus de restitution.

C'est encore le ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts qui a présenté la communication sur le lancement d'appel à projets du Fonds national de promotion culturelle (FNPC). La relance de mécanisme de ce fonds vise à soutenir la création, la production et la diffusion artistiques, et à renforcer la contribution du secteur culturel à l'économie nationale. Dans ce cadre, le conseil des ministres a autorisé le lancement de l'appel à projets du Fonds national de promotion culturelle (FNPC), après la mise en place des organes de gouvernance du Fonds, à savoir le conseil d'administration et la direction générale, afin de garantir la transparence et l'équité dans la sélection des dossiers.

La dernière communication relative à la délimitation de la frontière maritime commune entre la République togolaise et la République du Ghana, a été faite par le ministre de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières. Depuis 2018, les deux pays ont engagé des négociations bilatérales conduites dans un esprit de dialogue et de coopération, ayant permis d'importantes avancées techniques, notamment l'adoption d'une carte marine commune et la définition consensuelle de points de référence pour la délimitation. Ces discussions font suite à plusieurs incidents maritimes dans la zone frontalière, entre 2016 et 2018, notamment des violations répétées de l'espace maritime revendiqué par le Togo par des unités navales et des navires de recherche mandatés par la partie ghanéenne. C'est dans ce contexte de négociations bilatérales que, le 20 février 2026, le gouvernement togolais a reçu

notification officielle de la décision unilatérale du Ghana de recourir à une procédure d'arbitrage international pour la délimitation de la frontière maritime, en application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. Cette démarche intervient en méconnaissance de la déclaration formulée par le Togo le 12 avril 2019, par laquelle le pays avait exprimé sa préférence pour le règlement juridictionnel, en cas de différend, devant le Tribunal international du droit de la mer ou la Cour internationale de justice, conformément à la Convention susmentionnée.

Le gouvernement réaffirme son attachement aux principes de règlement pacifique des différends, de bon voisinage et de coopération fraternelle entre États, et se réserve le droit de faire valoir, par toutes les voies de recours disponibles, les droits et intérêts légitimes du Togo dans le cadre du règlement définitif de ce différend.

ATOP/JK/Communiqué du Conseil des ministres

ECHOS DE LA CAPITALE

CEDEAO / ALERTE PRÉCOCE :

LES MONITEURS DE TERRAIN INVITÉS À RENFORCER LA PERFORMANCE DU RÉSEAU ECOWARN

Lomé, 26 fév. (ATOP) – Les moniteurs de terrain du réseau d'alerte précoce et d'intervention de la CEDEAO (ECOWARN) sont appelés à accroître leur contribution à l'efficacité du système, afin de mieux répondre aux enjeux de sécurité humaine dans la sous-région. L'appel a été lancé le mercredi 25 février à Lomé par la vice-présidente de la Commission de la CEDEAO, chargée de l'alerte précoce, Mme Dantien Tchintchibidja, à l'ouverture de la retraite annuelle de trois jours des moniteurs issus de douze pays ouest-africains.



Les moniteurs

Mme Tchintchibidja a souligné l'importance du rôle des observateurs de terrain dans le dispositif ECOWARN, les invitant à prendre pleinement conscience de la valeur de leur mission. « L'alerte précoce est centrée sur les êtres humains. Il est donc essentiel de reconnaître la qualité du travail des moniteurs », a-t-elle déclaré. Elle a toutefois précisé que leur mission ne se substitue ni aux systèmes de sécurité des États membres ni aux décideurs politiques dans les processus de planification et de prise de décision.

Cette rencontre vise à renforcer les compétences techniques des participants, notamment en matière de collecte, de vérification et de transmission des données, tout en garantissant des standards de fiabilité et d'exactitude dans la collecte des données.

La directrice par intérim de l'alerte précoce de la CEDEAO, Dr Onyinye Onwuka, a insisté sur l'importance stratégique de cette formation. Elle a qualifié les moniteurs de terrain de « squelette du système d'alerte précoce », les exhortant à s'approprier davantage les fonctionnalités de la plateforme ECOWARN pour améliorer leur efficacité opérationnelle.

Le chef de la division gestion du système et planification, Marcel Komi Bossou, a indiqué que l'atelier constitue un cadre d'évaluation des méthodes actuelles et de réflexion

sur les défis opérationnels. Selon lui, un renforcement continu des capacités est indispensable pour préserver la performance du dispositif. Il a mis en garde contre les insuffisances liées à la qualité des données, à la cohérence des rapports ou encore à l'intégration des nouvelles fonctionnalités, qui pourraient compromettre la fiabilité des alertes, notamment face aux menaces émergentes et aux enjeux transversaux comme le genre.

Au programme des travaux figurent plusieurs thématiques, dont le mandat institutionnel de la CEDEAO, les techniques de collecte et de vérification des données, l'analyse des indicateurs, ainsi que le cadre d'analyse de la sécurité humaine et d'évaluation des risques de conflits. Les participants aborderont également les cinq thématiques relatives à l'Alerte précoce (AP) au sein du système ECOWARN notamment : la gouvernance et les droits humains, la criminalité, la sécurité, l'environnement et la santé. Les moniteurs aborderont aussi, les différents types de rapports (rapports d'évènement et de situation) ainsi que le rapport de la CEDEAO sur la sécurité humaine, l'évaluation des performances et les conclusions du rapport de la CEDEAO sur la sécurité humaine.

Mis en place en 2005, le réseau ECOWARN s'est progressivement imposé comme un outil majeur de suivi de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Il compte aujourd'hui 74 observateurs de terrain et relève de la direction de l'alerte précoce de la CEDEAO basée à Abuja, au Nigéria. ATOP/AJA/DHK



Mme Tchintchibidja exhortant les moniteurs à prendre conscience de leur mission



ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32
atoptogo1@gmail.com
www.atop.tg



NOUVELLES DES PREFECTURES

ZIQ :

VULGARISATION DE LA LOI DE FINANCES 2026

Tsévié, 26 fév. (ATOP) – L'Office togolais des recettes (OTR) a organisé, le mercredi 25 février à Tsévié, une séance de sensibilisation à l'intention des maires et des contribuables de la région Maritime sur la loi de finances, exercice 2026.

Cette activité marque la dernière étape d'une tournée nationale de vulgarisation des dispositions fiscales et douanières contenues dans la loi de finances 2026. Il s'agit de présenter aux opérateurs économiques et aux responsables des collectivités territoriales de la région Maritime les innovations de la loi de finances 2026. Il était aussi question d'échanger de manière franche sur les préoccupations liées à leur mise en œuvre afin d'améliorer les relations entre l'administration fiscale et les contribuables.

Le chef division de la législation fiscale à l'OTR, Sogoyou Beleyi Essowedeou a présenté l'essentiel des mesures contenues dans la loi de finances 2026. Il a évoqué des

mesures reconduites, notamment les incitations fiscales pour l'acquisition de véhicules neufs, d'engins de BTP, de matières agricoles ainsi que les avantages accordés aux éleveurs. L'intervenant a également relevé des dispositions impactant le Code général des impôts dont celles relatives à l'incitation à l'immatriculation des terrains ruraux afin d'encourager leur sécurisation. Des réformes ont aussi été annoncées concernant la taxation des gains tirés des activités de paris (jeux de hasard).



L'assistance



M. Agossou (micro) ouvrant les travaux

La séance a permis d'informer les participants sur la réforme majeure en préparation, à savoir l'adoption de la facture électronique certifiée. Les bases de cette innovation sont déjà posées et un accompagnement spécifique en termes de formation et de sensibilisation sera assuré lors de sa mise en œuvre effective. Les échanges ont donné l'occasion aux maires et aux contribuables de poser diverses questions et d'obtenir des clarifications sur l'application des nouvelles mesures.

Le représentant du gouverneur de la région Maritime, M. Agossou Gbèbè Egniwa a salué l'initiative de l'OTR, estimant qu'elle contribue à rapprocher davantage l'administration fiscale des administrés. Il a exhorté les maires et les contribuables à faire preuve d'un engagement accru en matière de civisme fiscal, indispensable à la mobilisation des ressources nécessaires au développement.

Le directeur de la communication et des services aux usagers de l'OTR, Konlani Kambatibe, chef de mission, a rappelé que l'administration fiscale a pour mission, la gestion des deniers publics et que ses agents sont astreints à des obligations spécifiques, notamment la transparence, la lutte contre la corruption, la redevabilité et l'obligation d'offrir un service public gratuit et de qualité. ATOP/AM/BBG/SED

ACCAPAREMENT DES TERRES DANS LES COMMUNES ZIO 1 ET YOTO 2 :
UNE ETUDE VALIDE A TCHEKPO DEDEKPOE

Tabligbo, 26 fév. (ATOP) – Le rapport d'une étude sur l'accaparement des terres, l'accès et le contrôle des ressources par les femmes, effectuée dans les communes Zio 1 et Yoto 2, a été validé, lors d'un atelier, le mercredi 25 février à Tchékpo Dédékpòe (Yoto 2).

La rencontre est organisée par l'ONG INADES-Formation Togo en partenariat avec Inter-Pares. Elle s'inscrit dans le cadre du projet « Egalité des genres par l'agroécologie menée par les femmes en Afrique de l'Ouest (EGALE-AO) ». Ledit projet qui vise à autonomiser les femmes, est mis en œuvre dans les communes Amou 3, Zio 1, Vo 3, Bas-Mono 2 et Yoto 2.



Les participants

L'objectif est de partager le contenu du rapport provisoire de cette étude avec les différentes parties prenantes et de recueillir leurs amendements en vue de sa validation. L'étude est menée par un groupe de consultants dans les mois de septembre et octobre 2025.

Selon le rapport, il existe une dualité entre le droit positif et le droit coutumier qui régit l'accès et le contrôle de la terre. Il ressort que les femmes, en majorité n'ont pas accès à la terre pour diverses raisons souvent liées aux croyances culturelles ou traditionnelles. L'étude mentionne, aussi, qu'il y a les questions de spiritualité et de la force liées au genre qui s'imposent. Le rapport souligne, également, l'accaparement des terres pour le développement des activités de carrière (sable, gravier) et l'accaparement pour cause d'utilité publique.

Les échanges qui ont suivi la présentation, ont permis aux participants notamment la mairie, la chefferie traditionnelle, des présidents des Comités villageois de développement (CVD), des leaders communautaires, des jeunes et des femmes membres des organisations paysannes des communes Zio 1 et Yoto 2, d'améliorer et de valider le rapport. Des recommandations formulées à l'endroit de INADES-Formation, sont relatives, entre autres, à la formation des femmes parajuristes pour la défense des droits des femmes, à la mise en place des médiatrices au niveau des palais royaux et à la vulgarisation du code foncier domaniaal.

Le représentant du maire de la commune Yoto 2, M. Vokou Komi a signifié que cette initiative témoigne de l'engagement des organisateurs à contribuer à l'autonomisation des femmes. Pour lui, cette rencontre demeure une opportunité pour les acteurs afin de réduire de façon significative les inégalités entre l'homme et la femme en matière d'accès à la terre.

L'assistant technique sur le projet EGALÉ-AO, Wolanya Komla Biem a expliqué que l'accès des femmes au foncier reste fortement limité par les pesanteurs socioculturelles. « Cette situation compromet la sécurité alimentaire, fragilise l'agriculture familiale et aggrave les inégalités socio-économiques dans les zones d'intervention du projet », a-t-il dit. Il a exprimé sa reconnaissance aux participants pour la mobilisation et l'intérêt qu'ils accordent aux problèmes fonciers domaniaux, les exhortant à faire la restitution de cette étude dans leurs localités respectives. ATOP/SAK/DHK/KYA

KOZAH :

LES ARTISANS DE LA KARA SENSIBILISES SUR LES VALEURS CITOYENNES

Kara, 26 fév. (ATOP) – Les artisans, membres de la Chambre régionale de métiers (CRM) de la Kara ont été formés sur les valeurs citoyennes et les bonnes conduites, lors d'une séance de sensibilisation organisée à leur intention, le mercredi 25 février à Kara.



Table d'honneur



Les participants

La formation est initiée par le ministère de la Justice et des Droits humains à travers la direction de la formation civique avec l'appui logistique du Garage central administratif.

L'objectif est de promouvoir l'esprit civique chez les jeunes en général et de sensibiliser les artisans de la région de la Kara sur les valeurs citoyennes.

Les participants ont été davantage instruits sur des modules relatifs au respect des lois, des biens publics et des autorités. Ils ont été édifiés sur leurs rôles et responsabilités dans l'édification d'une nation unie et prospère par leur participation active aux travaux communautaires et à la dénonciation des attitudes inciviques. Les échanges ont aussi permis de mieux renseigner ces artisans sur les actes civiques et intègres d'un bon citoyen.

Le représentant du préfet de la Kozah, M. Koumansi Nidji Arnaud a salué l'initiative qui réoriente les jeunes sur leur comportement quotidien face aux valeurs citoyennes. « Vaillante jeunesse, chers artisans, la sensibilisation de ce jour reflète des valeurs fondamentales telles que la tolérance et le civisme. Je vous exhorte à une participation active pour la réussite de cette formation tout en vous priant de faire parvenir aux autres, ce que vous aurez appris. », a-t-il souligné. M. Koumansi a remercié les promoteurs qui œuvrent pour la réconciliation nationale et la cohésion sociale puis, exprimé sa reconnaissance au Président du Conseil pour sa politique de construction du pays.

Le chef division conférences et séminaires à la direction de la formation civique, Tchakpala Alfa a fait remarquer que certains pensent que le terme démocratie signifie le libertinage et c'est ce qui conduit à des dérives. Ce qui justifie, a-t-il précisé, la mise en place de la Politique nationale de formation civique et d'éducation à la citoyenneté (PNFC-EC) afin d'amener chaque citoyen à renouer et à vivre les valeurs républicaines. « Les artisans sont des acteurs clés de développement et s'ils ne sont pas imprégnés de ces valeurs civiques et citoyennes, ils ne pourront pas contribuer de façon responsable, au développement de leurs communautés et du pays », a-t-il laissé entendre.

ATOP/AK/TAL/DHK

----- -----
ACTE 6 DE LA CAMPAGNE NATIONALE DE DISTRIBUTION DES MOUSTIQUAIRES
LES COMITES LOCAUX ET PROFESSIONNELS DES MEDIAS MIS A CONTRIBUTION

Kara, 26 fév. (ATOP) - Les membres des comités locaux d'organisation (CLO) de la 6^{ème} campagne nationale de distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticides (MII 2026), les points focaux de la promotion de la santé et les professionnels des médias de la région de la Kara ont pris part à une rencontre d'information et de mobilisation le mercredi 25 février à Kara.



Présentation sur la campagne



Les membres des CLO

Cette séance est à l'actif du ministère de la Santé, de l'Hygiène publique, de la Couverture sanitaire universelle et des Assurances, à travers la direction régionale de la santé (DRS) Kara. L'objectif est de mettre à contribution tous les acteurs impliqués pour informer, rassurer et mobiliser les populations pour le bon déroulement de cette campagne, de lutter contre les rumeurs et les fausses informations, puis de promouvoir

l'usage effectif et régulier des moustiquaires dès leur réception. Il s'agit également d'assurer l'adhésion communautaire qui reste un facteur déterminant pour le succès de la campagne dont l'objectif est de contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité liées au paludisme grâce à l'utilisation correcte et régulière des MII.



Les journalistes

Dr. Akou Pignandi, représentant le comité national d'organisation (CNO), le DRS Kara, Dr. Agoro Sebabe, le président du conseil régional de la Kara, Bakem Téba Blakinam et le secrétaire général du gouvernorat de la Kara, Gountibote Gnigbangou, représentant le gouverneur ont pris part à cette rencontre.

ATOP/AE/TAL/BV

MÉDIAS ET COMITÉS LOCAUX D'ORGANISATION DE LA MARITIME ÉCLAIRÉS SUR LEURS RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Tsévié, 26 fév. (ATOP) – Les professionnels des médias et les membres des Comités locaux d'organisation (CLO) de la région Maritime ont été éclairés sur leurs rôles, responsabilités et attributions dans la mise en œuvre de la 6^e campagne de distribution gratuite des moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII), le mercredi 25 février à Tsévié.

Initiée par le Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP), la rencontre a permis d'harmoniser les stratégies opérationnelles, préciser le chronogramme des activités et définir les rôles et responsabilités des différents acteurs dans le processus de mise en œuvre de cette campagne dans la région. Elle a servi de cadre aux participants de s'enquérir de l'état d'avancement des préparatifs pour une mobilisation et une adhésion massive de la population.

Les médias sont appelés à informer, rassurer et mobiliser. Ils devront relayer les messages en langues locales pour favoriser une forte participation. Il leur revient d'annoncer les dates officielles, les zones concernées ainsi que les modalités de dénombrement et de distribution de porte-à-porte. Les journalistes sont aussi invités à expliquer l'importance du recensement des ménages, les conditions de retrait des moustiquaires et les bonnes pratiques d'utilisation. Ils devront enfin lutter contre les rumeurs et fausses informations, tout en donnant la parole aux autorités sanitaires et locales.

Les membres du CLO, pour leur part, sont chargés de la sensibilisation et de la mobilisation des autorités administratives, politiques et communautaires. Ils veilleront à la



Professionnels des médias et acteurs de la santé

sécurité des entrepôts et des moustiquaires dans les préfectures. Ils participeront à la sélection des superviseurs d'équipes, en collaboration avec les équipes cadres de district, et assureront la production des rapports d'activités.



Des membres des CLO



M. Dostè (au micro) à l'ouverture des travaux

Le secrétaire général du governorat de la région Maritime, Dotsè Medjina, a souligné que le succès de la campagne dépend de la qualité de l'organisation à tous les niveaux. « Notre engagement et notre leadership seront déterminants pour atteindre chaque ménage, y compris dans les zones les plus reculées », a-t-il déclaré.

Le directeur régional de la Santé de la Maritime, Dr Agbetiafa Koffi, a rappelé que le paludisme demeure un problème majeur de santé publique au Togo. Malgré les progrès enregistrés grâce aux efforts conjoints de l'État et de ses partenaires, des actions supplémentaires sont nécessaires pour atteindre l'objectif d'élimination à l'horizon 2030, a-t-il indiqué.

Le lancement effectif de la distribution est prévu dans les prochains mois. Les autorités ambitionnent d'assurer une large couverture des ménages et de réduire significativement la prévalence du paludisme dans la région.

ATOP/BBG/AO/KYA

CENTRALE :

LES COMITÉS LOCAUX D'ORGANISATION BRIEFES À SOKODÉ

Sokodé, 26 fév. (ATOP) – Une séance de briefing des Comités locaux d'organisation (CLO) de la Centrale pour la campagne de distribution gratuite de moustiquaires imprégnées d'insecticides (MII) 2026 s'est tenue le mercredi 25 février à Sokodé.

Cette réunion est organisée par le Comité national d'organisation (CNO) dans le cadre des activités préparatoires à cette campagne. Elle a permis de renforcer les capacités des CLO en vue d'assurer la mise en œuvre efficace de la campagne, harmonisée et coordonnée dans les cinq préfectures de la région. Il s'est agi de présenter le contexte, les enjeux et les orientations stratégiques de cette action sanitaire tout en clarifiant les rôles, responsabilités et attributions des CLO dans le processus de son exécution. Cette séance a également servi de cadre pour expliquer les différentes étapes opérationnelles de la distribution des MII au niveau des districts sanitaires et des communes. Elle a aussi été l'occasion de recueillir les préoccupations, suggestions et recommandations des CLO en vue d'améliorer l'organisation et le déroulement de la campagne.



Les participants

Les acteurs ont échangé sur les différentes campagnes passées et ses résultats en examinant les points forts et ceux à améliorer. Les discussions ont aussi porté sur l'organisation pratique même de la distribution de moustiquaires pour l'année 2026. Les membres des CLO ont été édifiés sur la composition exacte de leur structure, leur fonctionnement ainsi que sur leurs rôles, responsabilités et attributions. Ils se sont engagés à accompagner le ministère en charge de la santé pour la réussite de cette campagne.

Le directeur régional de la Santé de la Centrale, Dr N'djao Akawulu a fait savoir que, contrairement en 2023, la distribution se fera avant la saison pluvieuse, précisant que la campagne s'exécutera en deux phases. L'orateur a confié, que de façon programmatique, la première phase permettra de dénombrer chaque ménage et d'attribuer une moustiquaire pour deux personnes. Mais, de façon pratique, il a précisé que, sur le terrain, l'on pourra dénombrer et ressortir le besoin réel en moustiquaires. Le directeur régional de la Santé a mentionné qu'après trois semaines, les données du dénombrement seront analysées afin de réajuster la mise à disposition des moustiquaires par rapport aux besoins réels recensés sur le terrain avant de procéder, dans une deuxième phase, à leur distribution.

Le préfet de Tchaoudjo, assumant les charges du gouverneur de région, Tchimbiandja Yendoukoa Douiti a insisté sur la nécessité de veiller à l'utilisation réelle des moustiquaires par les populations.

ATOP/MEK/BV/KYA

TÔNE:

LE COMITÉ LOCAL D'ORGANISATION DES SAVANES INFORMÉ SUR SES ATTRIBUTIONS

Dapaong, 26 fév. (ATOP) – Une séance de briefing sur la 6^e campagne nationale de distribution gratuite de Moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII) a réuni les membres du Comité local d'organisation (CLO) de la région des Savanes, le 25 février à Dapaong.

La séance est initiée par la Direction régionale de la santé (DRS) des Savanes. Elle a pour objectif d'outiller les membres du comité en vue d'assurer une mise en œuvre efficace, harmonieuse et coordonnée de ladite



Les participants suivant une présentation sur la campagne campagne dans les préfectures de la région. Il s'est agi de présenter aux participants le contexte, les enjeux et les orientations stratégiques de la campagne, de clarifier les rôles, responsabilités et attributions du comité et de leur expliquer les différentes étapes opérationnelles de la distribution des moustiquaires au niveau des districts sanitaires. Le briefing a permis en outre de recueillir les préoccupations, suggestions et recommandations du CLO pour une bonne organisation de la campagne.

La séance a été marquée par la présentation du Plan d'action de la campagne et d'une communication sur le rôle du CLO, suivie d'échanges.

La distribution des moustiquaires se fera sur des sites fixes et chaque ménage aura un identifiant unique pour faciliter le suivi. Les agents sur le terrain seront équipés de smartphones ou tablettes pour enregistrer en temps réel les données, ce qui constitue une nouveauté.

Le secrétaire général du gouvernement des Savanes, Kégbéro Latifou et le préfet de Tône, Ouro-Gouroungou Horoumila ont témoigné leur gratitude au gouvernement qui fait de cette lutte une priorité nationale. Le paludisme selon eux est l'un des défis sanitaires auxquels les populations sont confrontées, en particulier les femmes enceintes et les enfants, d'où l'importance de cette campagne qui constitue une des stratégies de prévention.

Le coordonnateur national du Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP), Dr. *Atékpé Somiabalo* a rappelé que l'année passée, environ 2,5 millions de cas de paludisme et près de 1000 décès essentiellement des enfants de moins de 5 ans ont été enregistrés. Il a indiqué que le but de cette campagne est d'empêcher cette maladie de continuer par endeuiller les familles. Pour ce faire Dr. Atékpé a insisté sur la nécessité de faire en sorte que chaque ménage puisse avoir des moustiquaires et les utiliser de façon adéquate. « Le contexte actuel montre une rareté des ressources et les moustiquaires que nous avons, sont assez limités. Nous allons nous baser sur les données du recensement pour donner les moustiquaires par préfecture, par commune et par aire sanitaire », a-t-il annoncé. Le coordonnateur a demandé aux membres du CLO de veiller à ce que nul n'exagère et que chacun prenne ce qu'il lui faut. ATOP/JK/SED/KYA



ATOP

Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

atoptogo1@gmail.com

www.atop.tg

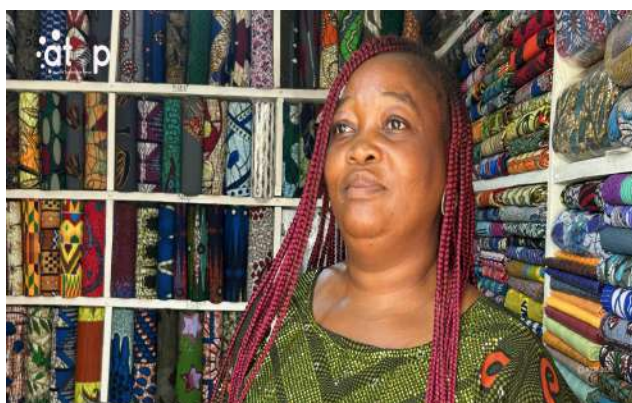


DOSSIER

DU COMMERCE INFORMEL À DE VÉRITABLES ENTREPRISES, LE FNFI A FAÇONNÉ LA VIE DE CES FEMMES

PAR ELISÉE RASSAN ET HONORÉ ATTIKPO

Dans la préfecture de Kloto, le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) a transformé le quotidien de nombreuses femmes. Le mécanisme a permis à plusieurs bénéficiaires de passer du commerce informel à de véritables entreprises, de soutenir leurs familles, de créer des emplois et de devenir des actrices du développement local. Les parcours d'Afanvi Mawussé, de Djédou Adjo et de Hatsu Amavi que les correspondants de l'Agence togolaise de presse ont rencontrées dans la localité, illustrent l'impact de ce dispositif d'inclusion financière.



Mawussé Afanvi a adhéré au FNFI en 2014

Institué sous la tutelle du ministère du Développement à la base et de l'Economie sociale et solidaire, le FNFI vise à faciliter l'accès au financement des populations exclues des circuits bancaires classiques, à travers des crédits à des conditions adaptées.

De 30 000 FCFA à plusieurs millions

Il est à peine 8 heures lorsque Mawussé Afanvi, 45 ans, ouvre sa boutique située non loin de la mairie de Kpalimé et de l'ancien marché de la ville. Autour d'elle, des piles de pagnes, bazins, kente et foulards témoignent du chemin parcouru. Revendeuse depuis plusieurs années, elle a adhéré au FNFI en 2014 avec un premier crédit de 30 000 FCFA. En 2025, elle a franchi un nouveau cap grâce au "crédit N'kodédé" en mobilisant un financement de 3 millions de F CFA.

« J'ai commencé avec 30 000 FCFA. Aujourd'hui, mon magasin est bien rempli. Le FNFI m'a beaucoup aidée dans mon commerce et dans ma famille », confie-t-elle.

Grâce à ce financement, elle achète désormais ses marchandises en grande quantité, alimente son magasin au grand marché et soutient la scolarité de ses enfants. Elle est aujourd'hui présidente des revendeuses de pagnes de son secteur et accompagne d'autres commerçantes en leur fournissant des produits à revendre.

« Le FNFI a changé mon quotidien »

Au grand marché du Château, Adjo Djédou, 62 ans, est une figure connue. Présidente de la Fédération des bénéficiaires des services financiers (Febesef) de Kloto et conseillère municipale de Kloto 1, elle évolue dans le commerce de pagnes et la transformation agroalimentaire. Après un premier crédit de 30 000 F CFA en 2014, elle a obtenu en 2025 un financement de 6 millions de F CFA. Ce soutien lui a permis d'agrandir son stock, d'acquérir des équipements et de renforcer ses activités de transformation du soja.



Adjo Djédou, commerçante et conseillère municipale (Kloto1)

« Le FNFI a changé mon quotidien. J'ai pu acheter un terrain, soutenir la scolarité des enfants et même payer le billet d'avion de ma fille. J'ai gagné en confiance, en expérience et en leadership », témoigne-t-elle.

Au-delà de son activité personnelle, elle travaille avec une coopérative de 22 femmes, forme des jeunes et contribue à la création d'activités génératrices de revenus dans la localité.



Amavi Jacqueline, dans la boutique au grand marché de Kpalimé

soutenir ma famille », explique-t-elle.

Son commerce lui permet désormais d'employer deux jeunes et de réduire la dépendance financière de son ménage, son époux étant à la retraite.

A 65 ans, Amavi Jacqueline Hatsu poursuit son activité commerciale. Dans sa boutique au grand marché, elle vend sacs de voyages, de dames, perles, pagnes et divers accessoires. Partie elle aussi d'un crédit de 30 000 F CFA, elle a progressivement évolué jusqu'à bénéficier d'un financement de 3 millions de F CFA grâce au "crédit N'kodédé".

« Avec ce financement, j'ai pu augmenter mon stock et envoyer mon enfant en Chine pour les achats. Aujourd'hui, je peux mieux

Un dispositif efficace qui mérite une plus grande visibilité

En 2025, le FNFI a octroyé 1 942 007 crédits pour un montant global de 117,7 milliards de FCFA. A travers ces chiffres, le FNFI apparaît comme un levier concret de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'autonomisation économique des femmes au Togo.

Malgré ces résultats, certaines femmes hésitent encore à intégrer le programme en raison des difficultés liées aux pièces administratives ou au manque d'information qui constituent des freins. Certaines bénéficiaires (Mme Essi revendeuse de céréales et Mme Abass Kafayat, revendeuse de divers articles) que nous avons rencontrées se limitent ainsi à de petits montants, faute de documents à jour. Ces contraintes montrent l'importance de renforcer la sensibilisation et l'accompagnement afin de permettre à davantage de femmes de profiter pleinement du dispositif.

A celles qui hésitent, Mawussé Afanvi conseille : « Beaucoup pensent que 30 000 F CFA, ce n'est pas suffisant. Mais moi, j'ai commencé par là. Il faut accepter de commencer petit pour aller loin ».



ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité



NOUVELLES DE L'ETRANGER

UNA/MÉDIAS :

L'AGENCE DE PRESSE PALESTINIENNE LAURÉATE DU « PRIX DU PROFESSIONNALISME MÉDIATIQUE »

Djeddah, 26 fév. (ATOP) - L'Union des agences de presse (UNA) de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a décerné le « Prix du professionnalisme médiatique » à l'Agence palestinienne de presse au cours d'une soirée le mercredi 25 février à Djeddah, en Arabie Saoudite.



Les participants à la fin de cérémonie



Une séance de présentation de communication

Ce prix médiatique a pour but de récompenser le professionnalisme dans le paysage médiatique des pays membres de ladite organisation. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des actions de l'UNA en faveur de l'excellence journalistique à travers des mécanismes de soutien au journalisme professionnel dans les Etats membres. Elle vise également à élever le niveau du contenu médiatique, renforcer l'identité médiatique

islamique et soutenir les pratiques professionnelles face aux défis numériques tout en favorisant une saine émulation entre les agences de presse membres.

La soirée a été co-organisée par l'UNA, représentée par son directeur général, Mohammed bin Abdurabbih Al-Yami, et la Ligue islamique mondiale (MWL), conduite par son secrétaire général, Cheikh Dr. Mohammed bin Abdulkarim Al-Issa. Elle a réuni les représentants des 57 agences de presse étatiques membres de l'organisation et des invités dont le directeur de l'Agence togolaise de presse (ATOP), Eyebiyi Kokouvi Adéyèmi.

L'événement est à la fois institutionnel et religieux de haut niveau axé sur les médias, la culture islamique, le soutien social de l'organisation islamique et le dialogue international. Il a servi de cadre à la présentation d'un ouvrage sur la « Charte de la Mecque (Makkah Chater) » portant sur la modération et la tolérance islamiques.

Organe spécialisé de l'OICI, l'UNA a son siège à Djeddah en Arabie Saoudite. L'Union fonctionne comme une plateforme d'échange d'informations et un centre de formation pour les professionnels des médias du monde islamique. Parmi ses objectifs principaux, figure la coopération médiatique pour faciliter l'échange de nouvelles et la collaboration technique entre les agences de presse nationales.

A cette occasion, le directeur de l'ATOP a entamé des discussions avec les responsables de l'organisation en vue d'un appui stratégique et opérationnel et technologique. Cet appui permettra d'améliorer les performances de l'Agence dans un paysage médiatique profondément marqué par la transformation digitale accélérée.

ATOP/EKA/BVKYA

BENIN :

OUVERTURE A COTONOU DU PREMIER FORUM NATIONAL DU CES SUR LE PANIER CITOYEN ET LE BIEN-ETRE

Cotonou, (Xinhua) - La première édition du Forum national du Conseil économique et social (FONACES) du Bénin, placée sous le thème "Panier citoyen et bien-être", s'est ouverte mercredi 25 février à Cotonou, capitale économique du pays.

Cet événement de deux jours a réuni des représentants issus d'institutions publiques, du secteur privé, de partenaires sociaux, de la société civile, ainsi que des experts, visant notamment à définir un référentiel national du panier citoyen, à promouvoir la production locale et la consommation responsable, et à améliorer les mécanismes de protection sociale.

Le pays enregistre des avancées économiques et les réformes engagées ont consolidé les équilibres et renforcé la crédibilité, a déclaré Abdoulaye Bio Tchané, ministre du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale, soulignant qu'une réalité persiste toutefois : le coût de la vie demeure élevé.

La vie chère se mesure dans le panier de la ménagère, dans la stabilité de l'emploi, ainsi que dans la capacité d'un parent à scolariser son enfant, à se soigner, et à se nourrir dignement, a-t-il ajouté.

Selon lui, la vie chère résulte d'un ensemble de facteurs : des tensions sur les marchés mondiaux et les coûts énergétiques au niveau international, des dynamiques régionales affectant les chaînes d'approvisionnement, ainsi que des contraintes internes liées à la structure des marchés, aux coûts logistiques et à certains comportements spéculatifs.

Ainsi, il ne s'agit pas d'opposer performance économique et justice sociale, mais de les réconcilier durablement, a souligné le ministre.

Xinhua

SPORTS

HANDBALL / CHAMPIONNAT DE LA LIGUE LOME GOLFE :

LA FTHB A DOTE LES CLUBS DE BALLONS, LA LIGUE A EQUIPE LES ARBITRES

Lomé, 26 fév. (ATOP) – La Fédération togolaise de handball, en collaboration avec la Ligue Lomé-Golfe de handball, a procédé le dimanche 22 février 2026 à une cérémonie officielle de remise de matériel aux acteurs du championnat de la Ligue Lomé-Golfe de handball. La cérémonie s'est tenue sur le terrain d'AKOA, en présence des responsables fédéraux et de la Ligue, des dirigeants de clubs ainsi que des jeunes arbitres formés.

114 ballons distribués aux clubs de D1 et de D2

Soucieuse d'améliorer les conditions d'entraînement et de compétition, la FTHB a procédé à la remise de 114 ballons certifiés IHF et CAHB aux clubs engagés dans les divisions D1 et D2, toutes catégories confondues.

En première division, Elites, Liberté, Bulls, Espoir, Akoa et Dyto sont les bénéficiaires. Les équipes masculines ont obtenu chacun huit ballons tandis que celles féminines en ont eu chacune six ballons.

En deuxième division, quatre clubs notamment Renaissance, Aspoto, Millenium et Amitié Plus sont les bénéficiaires. Les équipes masculines ont reçu chacun 6 ballons.

Cette dotation vise à garantir l'utilisation d'un matériel homologué et à contribuer à l'élévation du niveau technique du championnat.

La Ligue Lomé – Golfe a équipé les arbitres

En complément de l'action fédérale, la Ligue Lomé – Golfe de handball a procédé à la remise de sifflets, cartons et tenues d'arbitrage aux jeunes arbitres récemment formés, afin de leur permettre de mener à bien leur mission tout au long du championnat dans des conditions professionnelles.

A travers cette initiative conjointe, la FTHB et la Ligue Lomé-Golfe réaffirment leur engagement en faveur d'un handball togolais mieux organisé, plus compétitif et durablement structuré, en plaçant les clubs et l'arbitrage au cœur du développement des compétitions. ATOP (Cellule de communication FTHB)

CAN MAROC 2026 FEMININE :

MADUGU CONDUIT LES DETENTEURS DU TITRE, LE NIGERIA, AU CAMEROUN POUR UNE REPETITION A ENJEUX ELEVES

Lagos, (CAF) – Les Super Falcons du Nigeria intensifieront leur préparation pour la prochaine Coupe d'Afrique des Nations féminine avec une série amicale de deux matchs contre le Cameroun à Yaoundé, alors que le compte à rebours pour le Maroc s'intensifie.

La Fédération nigériane de football a confirmé que les dix fois champions africains se rendront cette semaine dans la capitale camerounaise pour un double match contre les Lionnes indomptables, offrant ainsi à l'entraîneur principal Justine Madugu une dernière occasion d'évaluer son effectif face à une équipe continentale d'élite.

Avec le début de la Coupe d'Afrique féminine des Nations 2026 au Maroc, les détenteurs du titre ont choisi des entraînements compétitifs plutôt que de prolonger uniquement des stages d'entraînement. Les deux matchs amicaux sont prévus pour samedi et le mardi suivant, formant le cœur de la phase finale de préparation des Super Falcons.

Madugu quittera Abuja accompagné de son équipe technique et de joueurs locaux, dont Anderline Mgbечи et Fatima Oloko. La délégation basée à l'étranger devrait rejoindre

directement l'effectif de Yaoundé de leurs clubs respectifs, complétant ainsi l'effectif complet peu avant le premier match. Cette arrivée échelonnée reflète la réalité logistique de la constitution d'un effectif issu des ligues nationales et internationales, mais une fois unifiés, les préparatifs avanceront rapidement.

Les installations constituent un test significatif. Le Cameroun, rival de longue date et l'une des équipes féminines les plus compétitives d'Afrique, se prépare également pour le tournoi continental.

Les Lionesses ont entamé leur camp d'entraînement la semaine dernière et utiliseront les matchs pour affiner les combinaisons et la structure tactique.

Le Nigeria aborde le tournoi positionné dans le groupe C, où il affrontera l'Égypte, la Zambie et le Malawi. Le Cameroun a été tiré au sort dans le groupe D aux côtés du Ghana, du Cap-Vert et du Mali.

Madugu a souligné que le double programme offre une clarté avant la sélection de l'effectif et les décisions tactiques. Le Nigeria a connu une période de reconstruction et de consolidation depuis la dernière édition du tournoi, et le staff technique utilisera les matchs du Cameroun pour affiner l'organisation défensive, la cohésion du milieu de terrain et les transitions offensives. Les Super Falcons restent l'une des équipes les plus décorées du football féminin africain, mais la compétition à travers le continent s'est intensifiée ces dernières années.

Avec la Zambie et le Ghana parmi les nouveaux challengers, le Nigeria tient à s'assurer d'arriver au Maroc pleinement préparé. Ces deux rencontres à Yaoundé offriront bien plus que des évaluations de condition physique — elles représentent une répétition intense contre une rivale familière, alors que les deux nations cherchent à renforcer leur esprit compétitif avant le début du principal tournoi féminin d'Afrique. CAF

LIGUE DES CHAMPIONS :

LA REPONSE DE VINICIUS, L'ATALANTA RENVERSANTE, LE PSG S'EST FAIT PEUR...

Paris, (Maxifoot) - La réponse de Vinicius, l'Atalanta renversante, le PSG s'est fait peur à l'occasion des matchs de mercredi comptant pour les barrages retour de Ligue des Champions

1. La réponse de Vinicius

En l'absence de Mbappé blessé, et après la polémique du match aller (0 – 1 pour le Real), la qualification des Merengue devait forcément passer par les pieds de Vinicius Junior. D'abord rejoint au score par Benfica sur l'ensemble de la confrontation, le Real a vite répondu au but de Rafa Silva (14^{ème}) avec celui du Français Tchouaméni (16^{ème}). Le Real s'est fait quelques frappeurs tout au long de la rencontre. Mais son ailier brésilien a tué le suspense à la 80^{ème}. Victoire 2 – 1 (3 – 1 au total) pour la Maison Blanche qui défiera Manchester City ou le Sporting Portugal en huitièmes.

2. L'Atalanta renversante !

Au lendemain du fiasco de l'Inter Milan contre Bodø/Glimt, le foot italien retrouve le sourire. Merci à l'Atalanta Bergame qui, une semaine après sa défaite au Signal Iduna Park (2 – 0), a renversé le Borussia Dortmund (4 – 1). La Dea a d'abord mené 3 – 0 après les buts de Scamacca (5^{ème}), Zappacosta (45^{ème}) et Pasalic (57^{ème}), avant d'être refroidie par l'entrant Adeyemi (75^{ème}). Mais au bout du temps additionnel, Samardzic (90^{ème} + 8), mauvais souvenir pour l'OM, a expédié son penalty sous la barre de Kobel ! Une belle manière de conclure une folle remontée.

3. Un penalty litigieux pour la Dea

En Allemagne, la décision risque de faire parler. C'est effectivement grâce à un penalty litigieux que l'Atalanta a éliminé le Borussia Dortmund à la dernière minute. Tout le

monde sera d'accord, Bensebaïni prend un gros risque avec cette talonnade aérienne sans savoir ce qui se passe derrière lui. Mais il faut aussi reconnaître que Krstovic baisse la tête. Alors peno ou pas ? En tout cas, l'attaquant monténégrin a fini le crâne en sang.

4. Le PSG s'est fait peur

Ça passe pour le PSG. Mais comme le suggère ce match nul (2 – 2) au retour, ce n'était pas simple. Battus à domicile (2 – 3) à l'aller, les Monégasques ont rattrapé leur retard par l'intermédiaire d'Akliouche (45^{ème}) au terme d'une première période aboutie. Mais les Parisiens, un peu endormis jusqu'ici, ont accéléré au retour des vestiaires et ont poussé Coulibaly à la faute. Deux cartons jaunes en quelques minutes (55^{ème}, 59^{ème}), l'ASM, comme à l'aller, s'est retrouvée à 10 et a très vite craqué sur les buts signés Marquinhos (60^{ème}) et Kvaratskhelia (66^{ème}). Teze (90^{ème} +1) a finalement égalisé pour Monaco, en vain puisque le PSG reste devant sur l'ensemble des deux matchs. En huitièmes, Paris affrontera le Barça ou Chelsea.

5. La Juve y cru...

Scénario cruel pour la Juventus Turin. Corrigée 5 – 2 en Turquie à l'aller, les Bianconeri ont été sortis par Galatasaray (3 – 2 ap) après avoir cru à la remontada. La Juve avait d'abord fait le travail en arrachant la prolongation grâce à Locatelli (37^{ème}, sp), Gatti (70^{ème}) et McKennie (82^{ème}), le tout malgré l'exclusion de Kelly (48^{ème}). Mais c'est devenu trop difficile sur le plan physique et Galatasaray a refroidi l'ambiance avec Osimhen (105^{ème} + 1) et Yilmaz (119^{ème}). Les Turinois quittent déjà la compétition, mais sous les applaudissements de leurs supporters qui ont apprécié la réaction.

6. Le Real en huitièmes sans Mbappé ?

Hors terrain, c'est quand même une des infos de la soirée. Forfait à cause d'une douleur au genou gauche qui traîne depuis décembre, Kylian Mbappé, en concertation avec le staff technique du Real Madrid et Alvaro Arbeloa, a choisi de rester à l'infirmerie pour un moment. «Nous pensons que la meilleure chose est qu'il s'arrête, qu'il récupère et qu'il revienne à 100%. (...) Ce ne sera pas une question de jours, ce sera un peu plus long», a prévenu l'entraîneur madrilène, pas certain de récupérer l'attaquant français pour le huitième contre Man City ou le Sporting Portugal (10 – 11 mars et 17 – 18 mars). Maxifoot

